

Question & Réponse
Évaluation du programme d'emploi et d'employabilité

Question

À la page 52 du rapport “Évaluation du programme d'emploi et d'employabilité”, il est mentionné que “Les détenus ont un accès limité à Internet, mais cela leur donne l'occasion de comprendre les progrès de la technologie de l'information, et les aide dans leur processus de réinsertion sociale.”

Est-ce qu'il est vrai que les détenus ont accès à l'Internet?

Réponse

Cet énoncé de la page 52 fait référence à l'accès à l'Internet dans la communauté seulement, à l'intérieur d'un programme d'emploi en communauté.

Les individus qui sont incarcérés n'ont pas accès à l'Internet.